

La minute RH



Mon PEE

Amundi

Kézako ? Le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) est un moyen d'épargne attractif que le groupe Bouygues offre à ses collaborateurs. Il vous permet de constituer, à votre rythme, **une épargne** qui participe au financement de vos projets. Les sommes sont versées dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise, investi en actions Bouygues. Les collaborateurs qui choisissent d'adhérer au PEE deviennent ainsi actionnaires.

Pour qui ? tous les collaborateurs ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société du Groupe Bouygues. L'ancienneté requise est de **3 mois de présence** dans le Groupe.

Quels avantages ? L'entreprise complète vos versements par un **abondement**.

	→	
Vous versez annuellement		L'entreprise abonde à hauteur de
jusqu'à 360 €	=	200 %
361 € > 2040 €	=	100 %
2041 € > 5400 €	=	50 %

soit 4 080 € d'abondement maximum annuel

i Les frais de tenue de compte = **0 €**, ils sont **intégralement pris en charge par l'entreprise tant que vous êtes salarié du Groupe**.

Pour suivre votre épargne ?

- * Après le 1^{er} versement, AMUNDI vous enverra à domicile sous 1 mois 2 plis séparés (identifiants / mot de passe).
- * Par **téléphone** ou sur le **site/appli AMUNDI** coordonnées en bas de page
 - En cas de perte ou d'oubli de vos codes de connexion



Comment y souscrire ?

Le total annuel des versements volontaires sur un plan d'épargne salariale **ne doit pas excéder 25% de la rémunération annuelle brute**.

- ➔ **Prélèvement mensuel** sur votre paie (minimum de 10€ et maximum 80% du salaire brut mensuel)
=> **demande à effectuer avant le 10 du mois de paie**
- ➔ **Versements exceptionnels** par chèque au trimestre (mars, juin, septembre et décembre)
- ➔ **Transferts** en provenance de votre Compte Épargne Temps (CET)

Astuce : Au moment de la campagne de choix, la prime d'intéressement peut être transférée sur le PEE. Elle sera bloquée 5 ans mais assimilée à un versement volontaire et bénéficiera de l'abondement et exonérée d'impôt.

- Etam/Cadres sur **HR4YOU**
- Compagnons via le **QR code** ci-contre à transmettre au service



✓ **AMUNDI** reçoit vos versements abondés et les investi/place **le 15 du mois suivant**.

Quand récupérer mon épargne ?

- * Après **5 ans** de placement
- * **Par anticipation** : dans des **cas bien précis** et sous certaines conditions (pour plus de détails)



Contactez AMUNDI



Tél. : 04.37.47.01.34



www.amundi-ee.com



Amundi ESR
96956 Valence Cedex 9



kléom
LA RECHERCHE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS



BOUYGUES
BATIMENT

GRAND OUEST